

SÉANCE du 18 FÉVRIER 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit février, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le sept février s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Claude LANGRENÉ, Maire de Charly-sur-Marne.

Présents : MM. FOURRÉ Georges, FRANKE Claude, ROMELOT Jean, Mmes LAVA Francine, JOBE Nicole, MM. BOUCHER Jean-Claude, FALLET Jean-Luc, Mme SANCHEZ Marie, M. MONNERA Jean, Mmes NAUDÉ Marie-Josèphe, ROULINAT Nathalie, MM. DUMAY Bruno, SEMBENI André, BESSÉ Jean-Pierre et Mme PETIT Marie-Christine.

Absents ayant donné pouvoir : Mme HUVIER Odile à M. FOURRÉ Georges, M. ROBERT Denis à M. BESSÉ Jean-Pierre.

Absente excusée : Mlle MATUCHET Lucie.

Absents : MM. CHRISTOPHE Pierre et GUIBERT Romain.

Le Conseil Municipal a choisi, comme secrétaire de séance Mme LAVA Francine.

Le compte-rendu de la séance du 19 décembre 2013 est adopté à l'unanimité, sans observations.

ORDRE DU JOUR

AVENANT BAIL LOCATION M. ARNOULD JULIEN

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que Monsieur ARNOULD Julien loue avenue Fernand Drouet un local communal pour son activité d'Atelier de Serrurier Métallier depuis le 1^{er} juillet 2013, son activité étant en augmentation, il sollicite l'occupation d'un autre petit espace au même endroit. Le Maire propose de lui accorder ce local moyennant une augmentation de son loyer de 100 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette proposition et décide de signer un avenant au bail de location portant le loyer mensuel de 200 € à 300 € à compter du 1^{er} mars 2014.

MODIFICATION REGLEMENT DU COLUMBARIUM

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a eu lieu d'apporter une modification au règlement du columbarium à savoir : Article 4 - ajout : plaque identité de "*granit*" et les dimensions "*36,37, ou 38 cm selon les dimensions de la porte*".

L'article devient donc :

Article 4 – INSCRIPTIONS

La gravure sur la porte est interdite. Seule une plaque d'identité de granit vissée aux dimensions 36, 37 ou 38 cm (L) selon les dimensions de la porte x 34 cm (H) en harmonie avec le columbarium à la charge du concessionnaire est autorisée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ces modifications.

ENCAISSEMENT DE CHEQUES

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'encaissement des chèques suivants :

- M. DROUARD Jacky	309,00 €
- SAUR région Nord Ile de France	1 145,01 €
- SUPER U les Illettes	150,00 € (encart pub Echo Cité)
- LC NETTOYAGE ET MULTI SERVICES	250,00 € (encart pub Echo Cité)
- DOMICILE SERVICES	150,00 € (encart pub Echo Cité)
- SARL BAUDOUIIN FRERES	150,00 € (encart pub Echo Cité)
- GTIE Château-Thierry	125,00 € (encart pub Echo Cité)
- NETTO SYTHEO	250,00 € (encart pub Echo Cité)
- DE SAINT REMY Hugues	250,00 € (encart pub Echo Cité)
- EARL AUX SERRES DE PISSELOUP	150,00 € (encart pub Echo Cité)
- SCP Rodolphe CHOLLET	150,00 € (encart pub Echo Cité)
- STE CLAUDE LEBLANC PERE ET FILS	150,00 € (encart pub Echo Cité)
- BEAUDET Nicolas	250,00 € (encart pub Echo Cité)
- SARL DROIT	150,00 € (encart pub Echo Cité)

RÉNOVATION VESTIAIRES SANITAIRES DU GYMNASSE – DEMANDE SUBVENTION DETR ET AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Maire explique au Conseil Municipal que les locaux vestiaires sanitaires du gymnase nécessitent une réhabilitation totale. Il présente l'étude de Monsieur VARRAIN pour un montant de 204.000 € TTC.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Montant Travaux	204.000 € TTC	170.000 € HT
Subvention Conseil Général 50 %		85.000 € HT
Subvention DETR 30 %		51.000 € HT
Fonds propres		68.000 € HT

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ces travaux et le plan de financement. Il sollicite les subventions auprès du Conseil Général et la DETR.

ISOLATION LOCAUX ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'isolation qui avait été lancé. Monsieur TURRINI a présenté le projet de mise en conformité et la rénovation thermique.

Le Maire présente au Conseil Municipal ce projet et le montant de la dépense prévisionnelle soit 722.139 € HT.

Après discussion et réflexion le Conseil Municipal à l'unanimité refuse ce projet considérant celui-ci trop cher.

USEDA ADHESION DE LA COMMUNE DE FRESNOY LE GRAND

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la ville de Fresnoy le Grand a sollicité son adhésion à l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne.

Cette demande a fait l'objet d'un avis favorable de la part du Comité Syndical de l'USEDA en date du 5 avril 2013.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, l'adhésion de la commune de Fresnoy le Grand à l'USEDA.

MISE EN ŒUVRE DE LA TAXE DE SÉJOUR AU CAMPING

Les élus de l'Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne (UCCSA) ont voté le 12 juillet 2013 la création de la Maison du Tourisme du Sud de l'Aisne. Cette structure est un office de tourisme intercommunautaire, né de fusion des différents Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives existants sur le territoire (excepté sur la Communauté de Communes de l'Ourcq et du Clignon).

Elle aura pour mission l'accueil et l'information des touristes, la promotion touristique du territoire, la commercialisation, la coordination des partenaires touristiques locaux...

Afin d'augmenter l'attractivité du territoire, l'Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne a voté l'instauration de la taxe de séjour à partir du 1^{er} janvier 2014.

En conséquence, la taxe de séjour pour le camping de Charly sur Marne est fixée à 0.40 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote cette taxe.

REPRISE DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT DU RU DANON DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'assemblée générale de l'association ASL Lotissement du Ru Danon en date du 16 décembre 2013 a voté la reprise de la voirie par la commune.

Compte tenu que les travaux demandés ont été réalisés, le Conseil Municipal accepte d'intégrer dans la voirie communale la voirie du lotissement du Ru Danon pour une longueur de 400 mètres.

TARIFS LOCATION SALLE CULTURELLE

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de la salle culturelle sont pratiquement finis. En conséquence, il propose d'instituer un tarif de location.

Après comparaison avec les tarifs de la salle Les Illettes et ceux de salles similaires sur les communes des alentours, il a été décidé, à compter du 1^{er} avril 2014 :

Location	24 H	Carlésiens	300 €	+	75 € pour le caveau
	24 H	Périmètre C4	450 €	+	100 € pour le caveau
	24 H	Hors périmètre C4	600 €	+	100 € pour le caveau

Location	2 H	70 €
	7 H	100 €
Forfait électrique	Hiver	80 €
	Été	30 €

DÉNOMINATION RUE DU VAL DES HAÏS

Le Maire explique au Conseil Municipal que les travaux du chemin Val des Haïs vont commencer prochainement et qu'il serait souhaitable de donner un nom à cette nouvelle voie et propose : rue du Val des Haïs.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette proposition

CRÉATION D'UNE RÉGIE MUNICIPALE ET NOMINATION DE REGISSEURS

Après avis favorable du Trésorier Payeur, le Conseil Municipal autorise le Maire à créer une régie de recettes pour la gestion des locations de la salle culturelle 20 rue Emile Morlot et de nommer Madame ARNOULET Martine, régisseur titulaire, et Madame WEMMERT PIQUET Claire, suppléant.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe le Conseil Municipal que quatre défibrillateurs ont été installés :
 - salle gymnase,
 - salle Charly Forme,
 - salle Les Illetes,
 - salle de la Mairie.

Une réunion de formation à l'utilisation aura lieu le samedi 1^{er} Mars 2014 en mairie.

- Informations sur l'avancement des travaux de la construction de la cantine maternelle. Ceux-ci se passent bien. L'achèvement est prévu pour juin.
- Rythmes scolaires – La Communauté de Communes doit revoir sa position concernant ce temps périscolaire car le financement pour l'aménagement du TAPS est trouvé.

En effet si le conseil communautaire du 6 mars prochain accepte à l'unanimité de laisser à la Communauté de Commune du Canton de Charly sur Marne la dotation d'Etat qui normalement est répartie entre les communes, soit environ 250.000 € ; + la dotation prévu pour mes rythmes scolaires ; + l'aide de la CAF, les frais de fonctionnement seraient couverts.

- M. FALLET Jean-Luc fait une observation sur les tarifs des ordures ménagères suite au dépliant reçu ce jour dans les boîtes aux lettres.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mercredi 19 février 2014 sera procédé en mairie à la signature de trois "Contrats d'Avenir" en présence de Madame la Sous-Préfète.

- M. MONNERA Jean intervient également sur le coût de l'utilisation de la déchetterie.
- M. SEMBENI André rappelle les passages piétons sur la voie André Rossi.
- M. FOURRÉ fait un bilan de la journée de dimanche 16 février 2014 pour les 8H de Marche qui a connu un grand succès. 83 marcheurs Français, Hollandais, Belges et Suisses.

Remerciements à l'ensemble de l'équipe de bénévoles qui a aidé au bon déroulement de cette journée.

- M. DUMAY Bruno informe de la fermeture de son gîte au 30 mars 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 20.